

Quelles aides pour les associations ?

Présentés lors d'une rencontre organisée par la CPCA Lorraine (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) à Tomblaine, voici quelques dispositifs susceptibles d'être utiles pour vos associations.

Le Chèque Emploi Associatif (URSSAF)

Inspiré du Chèque emploi service, le Chèque Emploi Associatif est un service gratuit proposé aux associations qui emploient peu de salariés (moins de 3 équivalents temps plein / an).

Il permet d'accomplir en toute simplicité les formalités liées à l'emploi.

Contact : URSSAF 54 – Tél. : 03.83.92.35.25. / URSSAF 55 – Tél. : 0 820 395 550 / URSSAF 57 – Tél. : 0 820 395 570/ URSSAF 88 – Tél. : 03.29.68.03.10.

Lorraine Emploi (Conseil Régional)

Anciennement ILE, le dispositif Lorraine Emploi a comme but de favoriser le développement et la professionnalisation du monde associatif.

A travers ce dispositif, le CR de Lorraine propose 4 types d'aides à destination des associations, fondations, et structures intercommunales.

- Une aide à l'emploi (aide dégressive sur 3 années, voire 4 années de la masse salariale annuelle du poste créé, plafonnée à 25 000 euros)
- Une aide à l'investissement pour des petits matériels et outillages liés à la mise en œuvre du poste créé
- Des aides à la formation
- Une aide aux études

+ d'infos : Vanessa Royer – Conseil Régional – Tél. : 03.87.33.60.78.

Impact Emploi Association (URSSAF)

Impact Emploi Association est un logiciel confié par l'URSSAF à une structure associative (tiers de confiance) qui exécute les formalités liées à l'emploi d'un salarié pour le compte d'une association (avec moins de 10 salariés équivalents temps plein).

Pour découvrir la liste des tiers de confiance, contactez l'URSSAF de votre département (coordonnées ci-dessus).

IRELIS (Conseil Régional)

Le dispositif IRELIS (Initiative régionale pour le lien social) vise à structurer et consolider les actions menées par le monde associatif, dans un souci de cohésion sociale.

Plusieurs aides sont proposées : des aides à la réalisation de projets ponctuels (manifestations ou congrès), des aides aux associations luttant contre la précarité sociale, ou encore des aides à la réalisation de projets associatifs d'accès à la citoyenneté.

+ d'infos : Vanessa Royer – Conseil Régional – Tél. : 03.87.33.60.78.

F.N.D.V.A. (Etat, Conseil Régional, CPCA Lorraine)

Le fonds national de développement de la vie associative en Région Lorraine permet de financer des formations pour des bénévoles associatifs et des actions expérimentales innovantes.

+ d'infos : Vanessa Royer – Conseil Régional – Tél. : 03.87.33.60.78.

FSE Mesure 4E (Cristeel)

L'accès au financement des petits porteurs de projets associatifs (ex mesure 10B) est reconduit à travers la nouvelle mesure 4E.

L'axe proposé concerne notamment des projets dans le domaine de l'insertion professionnelle, mais aussi l'aide à la création d'emplois dans le tourisme, l'environnement, ou encore les services en milieu rural...

+ d'infos : Stèv Duchene – Association CRISTEEL – Tél. : 03.83.17.00.47.

Lorraine Active

Cette association a été créée pour répondre aux problématiques de financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire et leur faciliter l'accès aux concours bancaires.

L'aide est de plusieurs ordres : un apport d'un financement (apports en fonds propres et garanties d'emprunts); un accompagnement financier visant à consolider globalement le projet (expertise financière, ...); et un suivi post financement.

+ d'infos : Nelly Steyer – Tél. : 03.83.29.26.17. - www.lorraineactive.org

P.L.U.S. (Pôle Lorrain d'Utilité Sociale)

Il s'agit d'un pôle régional de ressources et de développement destiné à consolider les projets et activités d'utilité sociale (Animation du réseau des DLA, pilotage et copilotage de plans d'études, organisation de forums thématiques, réalisation, suivi et promotion de publications).

+ d'infos : Isabelle Ballay – Tél. : 03.83.18.87.16.